

L'Anse-Saint-Jean, le 14 décembre 2015.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 14 décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Graham Park

410-2015
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

411-2015
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2016.
4. Fixation du taux de la taxe foncière pour l'année 2016
5. Fixation du taux de la taxe pour le remboursement du déficit 2016
6. Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2016.
7. Fixation du taux de compensation aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 10-276 et 08-257,11-283 et 14-302
8. Fixation du taux pour le déneigement des chemins de tolérances 05-235,02-215 et 95-165
9. Période de questions sur les prévisions budgétaires.
10. Fermeture de la séance.

412-2015
LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2016, prévoyant des dépenses au montant de 4 184 558\$ et des revenus au montant de 4 184 558\$, soient adoptées telles que présentées et déposées au livre des annexes sous la cote no. 195.

413-2015
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2016 soit fixé à \$1.10 du 100\$ d'évaluation.

414-2015

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT POUR 2016 - RÈGLEMENT 12-293

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe de consolidation de dette 2016, règlement 12-293, soit fixé à \$0.0829 du 100 \$ d'évaluation.

415-2015

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour l'année 2016, le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

416-2015

FIXATION DES TAUX DE COMPENSATION RELATIFS AUX RÈGLEMENTS EN VIGUEURS EN 2016

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 06-239, 08-265, 11-283 et 14-302 pour l'année 2016 s'appliquent comme suit :

Règlement 03-216 :
Prise d'eau municipale : 48 \$/unité

Règlement 04-226 :
Prise d'eau Mont-Édouard : 58 \$/unité

Règlement 05-234 :
Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) : 133 \$/immeuble imposable

Règlement 06-239 :
Les taux prévus au règlement pour les services d'aqueduc et d'égout, entre autre :

Aqueduc	240\$ /unité
Égout	65\$ / unité

Règlement 08-257 et 10-276
Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

Développement :	0.3386 /100 \$ d'évaluation
Bassin :	0.0756 /100 \$ d'évaluation

Règlement 11-283 :
Service de cueillette et de disposition des matières résiduelles :

Logement :	200 \$
Logement accessible véhicule hors route :	100 \$
Gîte :	100 \$
4 à 6 logements :	850 \$
Conteneur 1 verge :	300 \$
3 contenants de 1 verge :	850 \$
Conteneur 4 verges :	3 045 \$
Conteneur 6 verges :	3 540 \$
Conteneur 8 verges :	3 940 \$

Service de cueillette et de disposition des matières recyclables : 50\$ par porte

Règlement 14-302 :
Prolongement aqueduc rue de Vébron: 0.27 \$ /mètre carré

417-2015

FIXATION DES TAUX DE TAXE RELATIFS AUX RÈGLEMENTS 02-215, 05-235
ET 95-165

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 02-215, 05-235 et 95-165 pour l'année 2016 s'appliquent comme suit :

Règlements 02-215 et 05-235 :

Déneigement chemin des Pins :	143 \$/unité
Déneigement chemin des Mélèzes :	129 \$/unité
Déneigement chemin Des Cascades :	99 \$/unité
Déneigement chemin du Domaine et Riviera	54 \$/unité

Règlement 95-165 :

Déneigement chemin des Érables :	91 \$/unité
----------------------------------	-------------

PÉRIODE DE QUESTIONS

418-2015

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h44

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».